

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2011-0327/PR/MEFPCP portant remboursement suite à une modification de la superficie d'une parcelle de terrain sise au lotissement Gabode V extension STID, lot n° 228, titre foncier n° 11129.

n° 2011-0327/PR/MEFPCP

Ministère

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES, ET DE LA
PLANIFICATION, CHARGÉ DE LA PRIVATISATION

Date de publication

21 avril 2011

Numéro JO

n° 8 du 30/04/2011

Date du numéro

30 avril 2011

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992**VU**La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public**VU**Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre**VU**Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement**VU**Le Décret n°2008-0093/PREdu 03 avril 2008 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il sera remboursé à Monsieur Radwan Abdillahi Bahdon, la somme de 188.700 FD, correspondant au trop perçu par l'Etat, suite à la réduction de la superficie d'une parcelle de terrain sise au lotissement de Gabode V extension STID, lot n°228 concernant au titre Foncier n°11129.

Article 2

Ladite dépense sera imputée au Budget national au titre de l'année 2011.

Article 3

Le présent Arrête sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

P. Le Président de la République
Chef du GouvernementPour Ampliation ConformeLe Secrétaire Général du Gouvernement

MOHAMED HASSAN ABDILLAH